



L'an deux mil vingt-cinq, le 21 mars 2025, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni à 09h00 à la Salle de l'écureuil à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s : ABELLAN Tim ; BALLELIO Pierre ; BONNEFOY Mireille ; BOULUD Michel ; CHONE Jean-Philippe ; ETIENNE Christine (suppléante de Mme GROSPERRIN Anne) ; GAMET Christian ; GAT Thierry ; GIROMAGNY Véronique ; HUMBERT Claude ; IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ; ROCAVIVES Jean-Luc ; SAUZE Jean-Luc ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs : ATHANAZE Pierre donne pouvoir à Mme GIROMAGNY Véronique

Excusé(e)s : CARRAS Lilian ; DEHAN Nathalie ; EDERY Michèle ; ROSET Patrick ; SCOTTI Mattia ; SUBRA Cécile.

Absents non  
excusés :

<b>Délibération N°2025-012</b>	<b>Objet : Participations statutaires 2025 des membres adhérant aux compétences complémentaires à la GEMAPI</b>
------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2018-02-13-005 du 13 février 2018 approuvant les nouveaux statuts du SMAAVO, en particulier l'article 10 relatif aux contributions des membres,

**Vu** le budget primitif 2025 adopté par délibération n°2025-011,

**Vu** le bureau du 07 mars 2025,

**Considérant** qu'il convient de fixer pour chaque collectivité adhérente le montant de sa contribution aux charges de fonctionnement et d'investissement,

**Considérant** qu'à l'heure actuelle, seule la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon adhère au titre des compétences complémentaires à la GEMAPI

**Le Président propose :**

- Le montant de la contribution aux charges de fonctionnement et d'investissement par la CCPO, seul membre adhérent à cette compétence, est de 460 000 €.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité absolue,**

Nombre de délégués titulaires	22	<b>Voix pour</b>	16
Nombre de délégués présents (dont suppléants)	15	<b>Voix contre</b>	
Pouvoirs	1	<b>Abstention</b>	
Absents excusés	6		
Absents non excusés			

- **APPROUVE** la participation statutaire 2025 des membres adhérant aux compétences complémentaires à la GEMAPI, à savoir la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, telles que précédemment exposées.

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD  
Président

